

Programme pour la requalification de l'avenue du Général de Gaulle entre les rues des Gravières et de Bel Air

Atelier de concertation du 5 février 2019

Synthèse et bilan

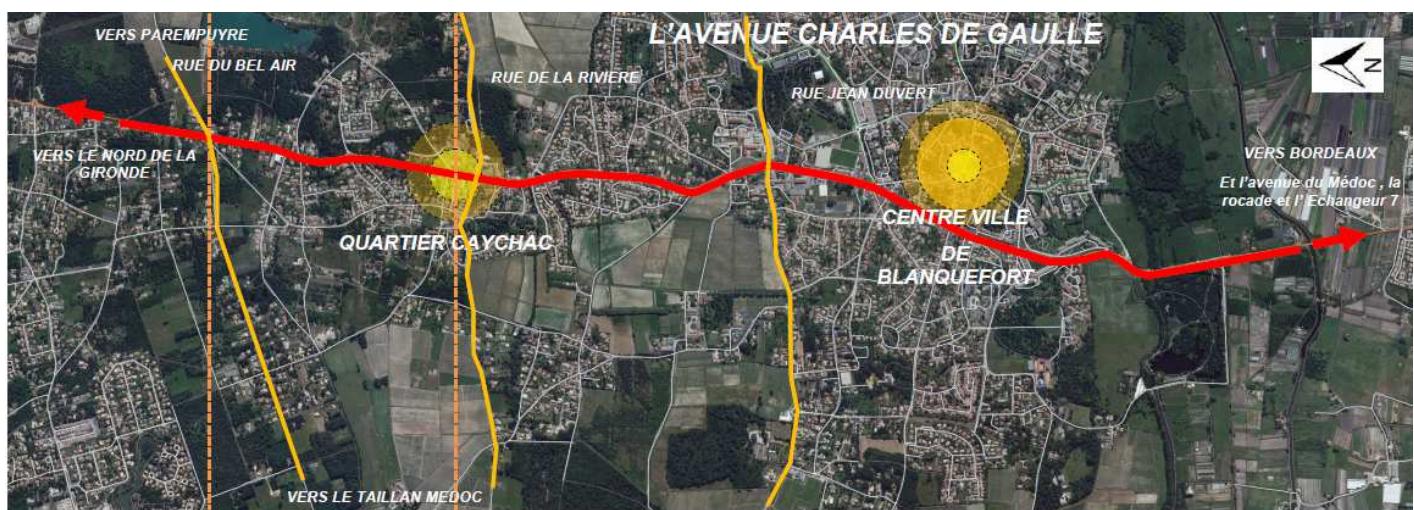
/// Contexte de l'atelier

L'avenue du Général de Gaulle, longue de 1150 ml, dans sa portion entre les rues des Gravières et Bel Air, est un axe structurant qui relie le Nord de la Gironde à l'agglomération bordelaise.

De plus, des projets d'aménagement sont ou vont, dans les prochaines années, transformer l'image de cette avenue : travaux en cours sur la portion Salle de Breillan/St Ahon, étude rue de la gare à Parempuyre.

La Municipalité souhaite que ces aménagements contribuent à améliorer la qualité d'usage et le fonctionnement de cet axe.

L'atelier de concertation s'inscrit dans cette démarche de recherche d'un projet qui répond au mieux aux attentes et aux besoins des usagers.



/// Objectifs et déroulement de l'atelier

L'atelier a permis de réunir des citoyens intéressés, des acteurs socio-culturels et des commerçants du quartier, des services de la Ville et du Conseil Municipal. Ouvert à toutes les personnes intéressées, environ quatre-vingt participants ont été présents dans une bonne ambiance de travail, positive et constructive.

L'atelier s'est déroulé en 3 temps :

-un temps de présentation au cours duquel l'état initial de cette voie a été décrit afin d'assurer une vision commune des problématiques qui a mis en évidence des trottoirs peu ou pas existants, une absence d'aménagements cyclables, une entrée de ville et une ambiance peu qualitatives et dangereuses, des vitesses élevées, une absence de stationnement, et des eaux pluviales à gérer.

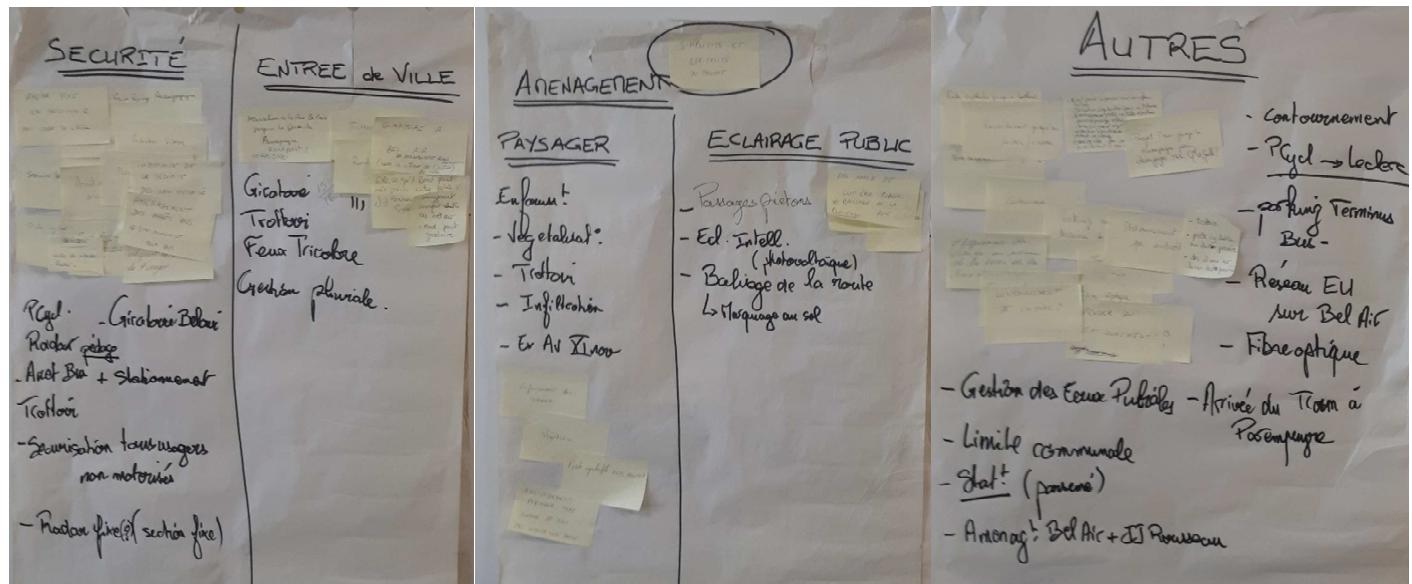
Objectifs de l'atelier :

1. Partager le diagnostic de l'existant
2. Apprécier le projet d'aménagement du point de la « qualité d'usage »
3. Alimenter la conception du projet par des propositions de programmation et d'aménagement des espaces publics, s'appuyant sur les attentes et le fonctionnement des usagers

Trois thématiques ont donc été mises en avant : sécurité, entrée de ville et aménagements paysagers

- un temps de travail de 20 minutes a été laissé aux 7 groupes constitués afin que chacun débatte de chaque thématique.

- un rapporteur de chaque groupe a résumé les échanges à l'ensemble de la salle.



Ceci a permis à chacun de saisir les enjeux, de partager des idées et propositions. Les principales conclusions sont présentées ci-dessous. Elles ont été prises en compte pour la poursuite du projet.

/// Résultats de l'atelier du 5 février 2019

Les propositions issues des groupes de travail figurent dans le tableau ci-dessous. Il en ressort notamment :

- Une nécessité de sécuriser l'ensemble des usagers par un aménagement simple, efficace, durable et réglementaire
 - En abaissant les vitesses et en mettant en place un radar (pédagogique ou pas),
 - En assurant des aménagements sûres pour les modes doux
 - En mettant aux normes l'arrêt de bus et en l'accompagnant de stationnements
 - En améliorant et modernisant l'éclairage public (sécurisation des passages piétons par de l'éclairage ou des faisceaux lumineux, éclairage dit 'intelligent')
- Une nécessité de sécuriser l'entrée de ville par la mise en place d'un giratoire ou d'un carrefour à feux (6 groupes sur 7 souhaitent un giratoire)
- Un besoin de gérer les eaux pluviales
- Un embellissement nécessaire pour une amélioration du cadre de vie
 - En enfouissant les réseaux,
 - En végétalisant (l'exemple est donné de l'avenue du XI novembre)
 - En créant un éclairage public économique et intelligent.
- Il est rappelé :
 - que le périmètre du projet ne peut être modifié malgré les demandes d'étendre l'étude et les travaux aux rues voisines.
 - que la déviation de Caychac n'est plus d'actualité
- Des comptages plus récents sont demandés et seront donc réalisés.

/// Suite de la démarche

Suite à l'atelier, une concertation réglementaire débutera au printemps et une réunion publique proposant un projet sera organisée en mai ou juin.